



## Esclavages & Post-esclavages

Slaveries & Post-Slaveries

7 | 2022

Imaginer le “mémorial musical”. Musiques et (re)transmissions des mémoires des traites et des esclavages

---

Marcel DORIGNY, Jean-Claude BRUFFAERTS, Gusti-Klara GAILLARD & Jean-Marie THÉODAT (dir.), *Haïti-France. Les chaînes de la dette. Le rapport Mackau (1825)*

Mathilde Ackermann-Koenigs

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/slavery/7732>

DOI : 10.4000/slavery.7732

ISSN : 2540-6647

### Éditeur

CIRESC

### Référence électronique

Mathilde Ackermann-Koenigs, « Marcel DORIGNY, Jean-Claude BRUFFAERTS, Gusti-Klara GAILLARD & Jean-Marie THÉODAT (dir.), *Haïti-France. Les chaînes de la dette. Le rapport Mackau (1825)* », *Esclavages & Post-esclavages* [En ligne], 7 | 2022, mis en ligne le 22 décembre 2022, consulté le 06 janvier 2023. URL : <http://journals.openedition.org/slavery/7732> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/slavery.7732>

---

Ce document a été généré automatiquement le 6 janvier 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International  
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

---

Marcel DORIGNY, Jean-Claude  
BRUFFAERTS, Gusti-Klara GAILLARD &  
Jean-Marie THÉODAT (dir.), *Haïti-  
France. Les chaînes de la dette.  
Le rapport Mackau (1825)*

Mathilde Ackermann-Koenigs

---

## RÉFÉRENCE

Marcel DORIGNY, Jean-Claude BRUFFAERTS, Gusti-Klara GAILLARD & Jean-Marie THÉODAT (dir.), *Haïti-France. Les chaînes de la dette. Le rapport Mackau (1825)*, Paris, Hémisphères Éditions, 2022, 208 p., ISBN : 9782377011179, 12 €.

- 1 L'originalité de cet ouvrage ne réside pas seulement dans le thème, trop peu étudié, de l'histoire franco-haïtienne, mais bien plus dans sa conception interdisciplinaire, qui permet d'aborder différents aspects d'un passé polémique. *Haïti-France. Les chaînes de la dette. Le rapport Mackau (1825)* est la dernière œuvre coopérative du regretté Marcel Dorigny (1948-2021) et met un point d'honneur à des années de recherche sur l'histoire de l'esclavage. Cette monographie est une édition, retranscrite intégralement, du rapport du baron de Mackau, officier chargé par Charles X de faire signer l'ordonnance reconnaissant l'indépendance d'Haïti par la France. Le 1<sup>er</sup> janvier 1804, Jean-Jacques Dessalines proclame Saint-Domingue, alors colonie française depuis 1697, indépendante et lui redonne son nom d'origine : Haïti. La France ne reconnaît la nouvelle République qu'au prix de onze années de négociations, d'une indemnité de 150 millions de francs-or à verser aux anciens propriétaires français ayant perdu le droit d'accès à leurs biens immobiliers, ainsi qu'une réduction des taxes pour les navires au départ et à l'arrivée des ports de la partie francophone de l'île. L'ouvrage

s'intéresse aux conséquences politiques et économiques de la signature de l'ordonnance d'avril 1825 par Jean-Pierre Boyer, alors président d'Haïti. L'acquiescement de cette « dette d'indépendance » met à mal la structuration et la constitution du pays, dont les conséquences en sont visibles jusqu'à aujourd'hui. La publication du rapport du baron de Mackau (et de ses annexes) est un apport inestimable pour la recherche historique sur Haïti, comme pour la mémoire de cette histoire oubliée.

- 2 Les sept contributions, préface et introduction incluses, convergent dans le même sens : l'ordonnance de 1825 représente une nouvelle forme de néo-colonialisme. La France restaurée de Charles X a réussi à conserver sa domination, si ce n'est territoriale, du moins commerciale et économique, sur son ancienne colonie jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La préface rédigée par l'économiste Thomas Piketty est une ode à la reconnaissance et à la réparation française envers les Haïtiens. L'introduction, « Devoir de mémoire et d'histoire », de l'économiste Fritz-Alphonse Jean, prône l'acceptation et l'obligation de reconnaissance envers l'effort et la réussite de ces hommes et femmes d'Haïti qui sont parvenus à se libérer du joug de l'esclavage et de la domination.
- 3 L'agencement du livre est particulièrement intéressant. Les commentaires précédant le rapport montrent la nécessité de contextualiser cette histoire, ce que fait merveilleusement bien le premier chapitre. Dans sa contribution « De l'arrogance coloniale à la tentative d'intégration post-impériale (1804-1825) », Marcel Dorigny ne s'arrête pas à une simple contextualisation des négociations : il pose les bases du revirement français sur la question de l'indépendance haïtienne. Alors qu'il était inimaginable, pour le gouvernement comme pour les anciens colons, de perdre la « perle des Antilles », l'ordonnance de 1825 est la preuve de l'abandon de l'idée de reconquête par la France. Cette renonciation, qui fait débat auprès des anciens colons, explique Dorigny, a été possible grâce à plusieurs éléments convergents : la réunification d'Haïti après la mort des présidents Pétion et Christophe, la volonté « d'éviter la mainmise complète de l'Angleterre et des États-Unis sur l'île » (p. 37), ainsi que l'influence de la question du « milliard des émigrés » posée lors de la prise de pouvoir de Charles X<sup>1</sup>. Alors que l'ordonnance d'avril 1825 est effectivement unilatérale, car jamais discutée avec l'État haïtien, Dorigny souligne l'intransigeance d'Haïti sur la question de la souveraineté durant les négociations. Sans doute peut-on reprocher à cette contribution de passer trop rapidement sur les raisons du revirement français. Cependant, cela n'atténue pas la qualité du propos.
- 4 C'est moins sur le revirement que sur les raisons ayant poussé la France à faire une telle offre, et Haïti à l'accepter, que revient le géographe Jean-Marie Théodat. La contribution « Géopolitique des faibles » complète celle de Dorigny sur de nombreux points. La perspective de l'auteur haïtien apporte différents éléments de réponse aux questions que se posent ceux travaillant sur l'histoire franco-haïtienne : pourquoi Haïti a-t-elle accepté ces conditions, à nos yeux, désavantageuses ? Le consensus de la recherche voudrait que l'ordonnance soit un ultimatum et que la seule possibilité d'éviter la guerre ait été, pour le président Boyer, d'accepter les clauses françaises. Théodat avance la thèse selon laquelle l'ordonnance était « un compromis commode » (p. 55) aussi bien pour Haïti, qui avait besoin de la reconnaissance de la France pour s'étendre dans la Caraïbe, que pour la France alors affaiblie, qui souhaitait conserver une souveraineté si ce n'est de fait, du moins illusoire dans les Antilles. Cette thèse vient en opposition au courant de la recherche actuelle. Selon l'auteur, l'ordonnance de 1825 n'est pas un acte d'allégeance à la France, mais plutôt un pari raté pour Haïti,

qui espérait un retentissement positif de la reconnaissance française. Il est également à noter qu'en filigrane du texte se trouve une affirmation particulièrement audacieuse : le cœur du problème économique haïtien se trouverait non pas du côté français, pour avoir exigé le paiement de 150 millions de francs-or, mais du côté haïtien, pour avoir proposé en premier lieu le paiement d'une somme de dédommagement aux anciens propriétaires français en contrepartie de la reconnaissance de leur indépendance. « [C]'est cette décision qui freinera l'élan du pays avec un handicap au départ » (p. 57), affirme Théodat.

- 5 Le parti pris par Gusti-Klara Gaillard-Pourchet, dans le chapitre intitulé « Dette de l'indépendance d'Haïti (1825) », est bien plus traditionnel que celui exposé par Théodat. Dans le processus de signature de l'ordonnance, tout converge vers la volonté de la France d'assujettir Haïti libre et d'utiliser cette opportunité afin d'en faire un exemple pour ses autres colonies caribéennes. Le choix d'envoyer sur place le baron Mackau, militaire averti de la situation antillaise, démontre l'urgence imposée au président Boyer de signer ce qui sera tout sauf un traité. Gaillard-Pourchet affirme également que les conditions de l'ordonnance du 17 avril 1825, la réduction des taxes sur les bateaux français dans les ports haïtiens et le paiement de l'indemnité en cinq annuités ne prennent pas en compte les conjonctures contemporaines d'Haïti et ne servent que les intérêts français. L'argumentaire exposé par l'autrice démontre comment la France, sous cachet de diplomatie, a mis en place une situation oppressante, obligeant la jeune république à accepter l'ordonnance. En plaçant Haïti comme victime de la France, Gaillard-Pourchet reproduit le schéma de pensée français de l'époque et ce faisant, enferme l'État nouvellement constitué dans une position de faiblesse historique. Il est dommage de constater que l'autrice refuse toute possibilité d'action à Haïti, afin de mettre en avant la domination française. Pour autant, il n'est pas possible de nier les intentions de l'ancienne métropole de mettre fin à dix ans de négociations dans ses propres intérêts.
- 6 Dans sa contribution « Le cercle vicieux du surendettement », Jean-Claude Bruffaerts reprend sous l'angle économique les questionnements des chercheurs sur l'indemnité et y apporte de nouveaux éléments de réponse. Des réflexions autour des estimations du montant de l'indemnité, de son coût total ou encore de ses bénéficiaires, encadrent son propos. Il soutient que la sommation de paiement de 150 millions de francs-or aux colons spoliés a été une solution supposée concilier les enjeux du gouvernement et ceux des anciens propriétaires. Gaillard-Pourchet affirmait quelques pages plus haut que les 150 millions de francs-or, coïncidence fortuite, équivalaient aux créances coloniales françaises. Bruffaerts penche pour la thèse selon laquelle le calcul des 150 millions a servi de justification à Charles X afin d'effacer les répercussions de la Révolution française et de calmer les anciens colons endettés, qui allaient ainsi faire valoir que « seuls 10 % de leurs dettes pourraient être réclamés par leurs créanciers » (p. 107). Les chiffres présentés dans l'ouvrage de référence de François Blancpain, *Un Siècle de relations financières entre Haïti et la France (1825-1922)* (2001), permettent à l'auteur d'analyser le processus de surendettement en signalant la différence entre les emprunts contractés et l'argent réellement versé par la France. Le résultat est univoque : Haïti croulait sous des prêts nullement avantageux et sous les échéances de paiement imposées par la France. Les profits de l'indemnité ont été uniquement versés aux anciens propriétaires qui en ont été les seuls bénéficiaires. Alors que le *New York Times*, dans l'article « À la racine des malheurs d'Haïti : des réparations aux esclavages » paru en mai 2022, indiquait le montant des profits générés par le Crédit

industriel et commercial (CIC)<sup>2</sup>, il est à préciser que ce dernier n'a pas été le seul à percevoir de l'argent de cette indemnité. Comme le relève très bien Bruffaerts, différents acteurs étaient liés au paiement, tels que les créanciers, les souscripteurs, les négociants, en plus de l'État français. Ce texte ouvre des pistes de recherche car le suivi des soixante ans de versement de l'indemnité de 1825 est une histoire particulière et passionnante qu'il reste encore à compléter.

- 7 Chaque contribution montre une facette différente des conséquences de la signature de l'ordonnance d'avril 1825 par le président haïtien Boyer, faisant de cet ouvrage une introduction exhaustive sur les négociations franco-haïtiennes pour l'indépendance. Bien qu'elles se complètent, les contributions sont parfois un peu redondantes lorsqu'elles sont lues à la suite, mais l'une des forces ou faiblesses de ce livre est qu'elles peuvent être lues indépendamment les unes des autres. Néanmoins, *Haïti-France. Les chaînes de la dette. Le rapport Mackau (1825)* est très certainement un ouvrage de référence pour tous ceux qui veulent comprendre le déroulement et les suites des négociations franco-haïtiennes.

---

## NOTES

1. Le « milliard des émigrés » est une loi promulguée en 1825 visant à dédommager les émigrés expropriés par l'État lors de la Révolution française.

2. Matt Apuzzo, Selam Gebrekidan, Constant Méheut & Catherine Porter, « À la racine des malheurs d'Haïti : des réparations aux esclavagistes », *New York Times*, 31 mai 2022. Disponible en ligne : [www.nytimes.com/fr/2022/05/20/world/haiti-france-dette-reparations.html](http://www.nytimes.com/fr/2022/05/20/world/haiti-france-dette-reparations.html) [dernier accès, novembre 2022].

---

## AUTEURS

### MATHILDE ACKERMANN-KOENIGS

Postdoctoral fellow Marie Skłodowska-Curie, Dipartimento di Studi Linguistici e Culturali Comparati, Università di Venezia (Italie) / History Department, Columbia University (États-Unis)